

MA TERRE, MES BOIS...

LA LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE
DES PROPRIÉTAIRES RURAUX DE WALLONIE

NTF

N°24

AVRIL
MAI
JUIN
2021

DOSSIER SPÉCIAL
Chemins et sentiers en temps
de Covid19 et après



La Nature est-elle un bien commun ?

Alors que les beaux jours se profilent et que les mesures de lutte contre le Covid-19 se prolongent, ne nous permettant pas de profiter d'activités dans des lieux fermés, un public de plus en plus nombreux se tourne vers les activités de plein air qui leur font découvrir ou redécouvrir les charmes et la beauté de la nature et tous ses bienfaits. C'est en soi une excellente chose pour la santé et l'équilibre psychologique de ses adeptes. Nombreux sont les promeneurs, cyclistes, VTTistes et autres pratiquants de sports de plein air à se ruer depuis quelques mois sur les chemins et sentiers qui sillonnent nos campagnes et nos forêts, mais parfois de manière anarchique et au mépris du respect du travail de nos agriculteurs et sylviculteurs. Dégradations de chemins par les VTT, cueillette sauvage de plantes et fleurs, dépôts clandestins de déchets, intrusions dans les propriétés privées, piétinement de plantations ou de cultures, ... Ce numéro de Ma Terre Mes Bois est largement consacré à cette problématique.

Face à cette soif toute légitime de retour à la nature, les chemins, sentiers et voies publics ne semblent pas suffisants à certains usagers qui se comportent partout comme s'il s'agissait d'un bien commun, que ces chemins ou sentiers soient publics ou privés. Par extension, ce comportement a tendance même à déborder du strict cadre de la voirie pour s'étendre à tout l'espace forestier ou agricole, qui que soit le titulaire du droit réel qui affecte ces biens, qui les cultive, paye l'impôt foncier sur ceux-ci, supporte les charges de leur entretien ou a supporté celles de leur acquisition ou mutation.

Par ailleurs, les propriétaires et gestionnaires de biens privés (52 % des forêts wallonnes, et bien plus pour les terres agricoles) dont

les bienfaits profitent à la collectivité, ne seraient-ils pas légitimement en droit d'obtenir des compensations ? Je pense notamment à la séquestration du carbone atmosphérique (CO₂) par le sol et par les arbres, à la purification de l'eau et à la régulation de son régime, à la biodiversité incontestée des écosystèmes boisés, à l'impact paysager et la génération de bien-être que tout cela procure. Tant de richesses inestimables que de nombreux agriculteurs et propriétaires forestiers privés optimisent grâce à un travail patient et attentif, chérissant et visant à sauvegarder leur patrimoine sans en avoir le moindre retour financier, du moins pour les services écosystémiques. Des projets dans ce sens sont à l'étude au niveau européen dans le cadre du Green Deal, et NTF y défend nos intérêts.

Le comportement peu adapté de certains nouveaux utilisateurs de l'espace rural ne résulte-t-il pas d'une méconnaissance des mondes agricole et forestier et de leur fonctionnement ? Peu de gens savent qu'une forêt est aussi un lieu de production de bois qui a toute sa raison d'être, et un espace aux équilibres écologiques fragiles qu'il faut préserver. Il est urgent de communiquer vers le grand public pour qu'il ait une meilleure connaissance de toutes ces fonctions, mais aussi des lois qui en régissent les accès. Il nous faut communiquer pour un plus grand respect du monde rural et des artisans qui le façonnent, dont font partie non seulement les agriculteurs, mais aussi de nombreux propriétaires forestiers privés qui en sont un des maillons centraux. Beaucoup semblent trop souvent l'ignorer.

La Nature n'est pas partout un bien commun, propriété de tous, mais une richesse dont toute la société tire profit grâce aux nombreux bienfaits qu'elle nous procure. Admirons-la, respectons-la et surtout préservons-la dans le respect de nos droits et obligations respectives.

Frédéric Petit
Président de NTF

SAVE THE DATES

17 juin 2021

**Assemblée Générale des
membres de NTF**

7 mai 2021

15^{es} Rencontres Filière Bois
(événement en ligne: voir page 15)